



Office national
de l'énergie

National Energy
Board

324

SECU15

Projet Oléoduc Énergie Est de
TransCanada – section québécoise

6211-18-018

Intégrité et sécurité des pipelines

Présentation au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Le 9 mars 2016



Office national
de l'énergie

National Energy
Board

***L'Office maintient une surveillance
réglementaire continue pendant
tout le cycle de vie***

- ***Planification et examen de la demande***
- ***Conception***
- ***Construction***
- ***Exploitation***
- ***Cessation d'exploitation***



Garder le produit dans la canalisation

- C'est lors de la conception d'un projet que l'on peut le plus influencer l'intégrité d'un pipeline
- La conception d'un projet est révisée attentivement par les spécialistes de l'ONÉ.
- Nous comptons 43 ingénieurs ayant en moyenne 20 ans d'expérience.



Un incident désigne un événement qui entraîne:

- **Le décès d'une personne ou une blessure grave**
- **Un effet négatif sur l'environnement**
- **Un incendie ou une explosion non intentionnels**
- **Un rejet d'hydrocarbures à basse pression de vapeur non confiné ou non intentionnel de plus de 1,5 mètre cube – déversement liquide**
- **Un rejet de gaz ou d'hydrocarbures à haute pression de vapeur non intentionnel ou non confiné – rejet de gaz**
- **L'exploitation d'un pipeline au-delà des tolérances de conception**



Risque = probabilité x conséquences

Dangers potentiels

- la corrosion interne
- la corrosion externe
- la fissuration
- l'interférence extérieure
- la défaillance d'équipement
- un événement géotechnique



Risque = probabilité x conséquences

Probabilité

- Normes de conception
- Matériaux et revêtements
- Méthodes de construction
- Culture de sécurité
- Programme de gestion de l'intégrité
- Inspections internes
- Procédures d'exploitation



Office national
de l'énergie

National Energy
Board

Risque = probabilité x conséquences

Conséquence

- Système de détection des fuites
- Vannes d'isolation
- Méthodes de surveillance
- Plan d'intervention d'urgence



Office national
de l'énergie

National Energy
Board

**L'ONÉ impose des conditions
pour réduire davantage la probabilité
et les conséquences d'un incident**





Vérification de la conformité

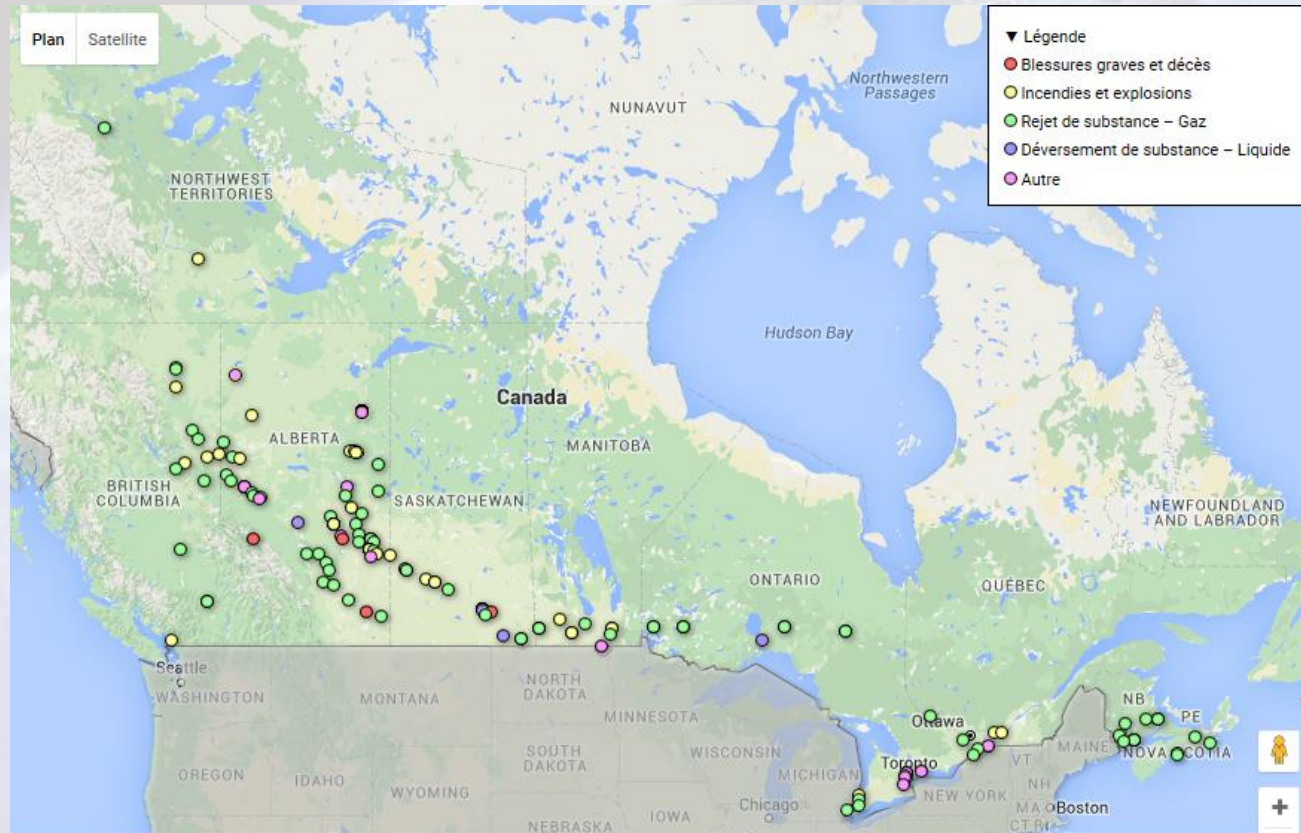
- Réunions techniques
- Audits des systèmes de gestion
- Inspections
- Évaluation des exercices d'intervention d'urgence
- Les sociétés doivent être en conformité avec plusieurs exigences:
 - Lois et règlements
 - Conditions des ordonnances
 - Engagements
 - Programmes
 - Conditions du projet
 - Autres directives



Office national
de l'énergie

National Energy
Board

Carte interactive des incidents





Office national
de l'énergie

National Energy
Board

COORDONNÉES

Siège social de l'Office à Calgary

**517, Dixième Avenue S.O.
Calgary (Alberta) T2R 0A8**

**Téléphone : 403-292-4800
(ou 1-800-899-1265)**

Bureau régional de Montréal

**505, boulevard De Maisonneuve Ouest,
bureau 230
Montréal (Québec) H3A 3C2**

**Directeur : Marc-André Plouffe
Téléphone : 514-283-3114
Courriel : marc-andre.plouffe@neb-one.gc.ca**